

Prise de position **LGBTI :** **lesbiennes, gays, bisexuels,** **trans* et intersexuels**

approuvé par le comité le 29.08.2015, projet mis en consultation à l'intention des sections cantonales

Position de base des Vert'libéraux

L'objectif des Vert'libéraux consiste à mettre sur un pied d'égalité de fait et de droit toutes les personnes humaines et à promouvoir l'acceptation des lesbiennes, des gays, des bisexuels, des transgenres et des intersexuels (ci-après dénommés LGBTI). Cette égalité des chances doit être mise en œuvre rapidement et sans réserve pour respecter le devoir d'égalité des droits ainsi que l'interdiction de discriminer inscrits dans la Constitution fédérale.

Exigences et positions

1. Discriminations dans la loi sur le partenariat

En Suisse, il existe aujourd'hui pour les couples du même sexe le „partenariat enregistré“. Ce partenariat n'offre cependant pas les mêmes droits que le mariage civil. La loi sur le partenariat (LPart) interdit explicitement l'adoption d'enfants ainsi que tout recours à la procréation médicalement assistée. Étonnamment, les homo- et bisexuels n'étant liés par aucun partenariat enregistré ne sont pas concernés par cette disposition. Si l'un-e des partenaires, dans un couple lié par un partenariat enregistré a un enfant (par ex. issu d'une relation hétérosexuelle antérieure), le ou la partenaire n'a aucun droit concernant cet enfant. L'une des conséquences possibles de cette loi est la suivante : si le tuteur légal meurt, le droit de garde ne revient pas automatiquement au/à la partenaire survivant-e, même si cette personne est la plus proche de l'enfant à ce moment-là. Une situation d'autant plus grotesque que la loi sur le partenariat prescrit par ailleurs comme devoir au/à la partenaire enregistré-e de s'occuper de manière adéquate de l'enfant du/de la partenaire. La loi reconnaît donc l'aptitude des couples de même sexe à élever un enfant, tout en leur interdisant l'adoption et le recours à la procréation médicalement assistée. En résumé, la loi sur le partenariat est une étape importante en direction de l'égalité des chances, mais il s'agit d'un compromis entaché de contradictions. En outre, les partenaires enregistré-e-s ne jouissent pas des mêmes droits que les époux lors de la procédure de naturalisation.

Les Vert'libéraux exigent l'abrogation de toutes les discriminations frappant les partenariats enregistrés et exigent aussi que le partenariat enregistré soit proposé comme option de la même manière pour les homosexuels que pour les hétérosexuels.

2. Mariage civil pour tous

Les Vert'libéraux se positionnent en faveur de l'ouverture du mariage civil aux couples du même sexe. Nous estimons que le mariage inscrit dans la Constitution fédérale est un droit fondamental qui devrait être accessible à toutes les personnes majeures en Suisse. Tous les partenariats reconnus par la loi devraient être ouverts tant aux couples hétérosexuels qu'homosexuels.

Les Vert'libéraux exigent le mariage civil pour toutes et tous.

3. Égalité de traitement lors de la naturalisation

Les Vert'libéraux exigent, sur la base de l'interdiction de discriminer inscrite dans la Constitution fédérale, que la Constitution et les lois fédérales soient adaptées de façon à assurer l'égalité des chances entre couples mariés et enregistrés lors de la procédure de naturalisation.

Les Vert'libéraux exigent que les couples mariés et enregistrés aient droit au même traitement lors de la procédure de naturalisation.

4. Droit de l'adoption

Les Vert'libéraux s'engagent en faveur d'une égalité de traitement en ce qui concerne le droit en matière d'adoption. Les critères pour une adoption peuvent et doivent même être stricts, mais ils doivent être identiques pour les couples hétérosexuels et homosexuels. Lors d'une adoption, le bien de l'enfant, et non l'orientation sexuelle des parents adoptifs, doit primer sur toute autre considération.

Les Vert'libéraux exigent l'égalité de traitement pour les couples hétéro- et homosexuels lors de l'adoption.

5. Procréation médicalement assistée

Conformément à l'article 28 de la LPart « Adoption et procréation médicalement assistée », les personnes liées par un partenariat enregistré n'ont pas le droit d'adopter ou de recourir à la procréation médicalement assistée. Les Vert'libéraux prendront position sur la procréation médicalement assistée en elle-même lors dans une autre prise de position. Il est cependant évident pour eux que les possibilités offertes aux couples hétérosexuels en matière de procréation médicalement assistée doivent également être offertes aux couples homosexuels.

Les Vert'libéraux exigent l'égalité de traitement pour les couples homo- et hétérosexuels dans le domaine de la procréation médicalement assistée.

6. Trans*

On désigne sous le terme de personne trans* une personne qui ressent le sexe qui lui est officiellement attribué comme n'étant pas son vrai sexe. Pour pouvoir modifier officiellement leur sexe, ces personnes doivent se soumettre à des mesures médicales de réassignation de sexe, exigées des autorités. Les personnes trans* sont donc obligées soit de se soumettre à une opération souvent délicate sur le plan de la santé, soit de continuer de vivre avec leur sexe d'origine. Les Vert'libéraux exigent que la Suisse ne désigne plus le transsexualisme comme un trouble mental et/ou comme un trouble de l'identité sexuelle. La Suisse devrait demander à l'OMS de retirer le transsexualisme de la classification statistique internationale des maladies et problèmes de santé connexes (ICD). Notre intervention vise la perception de la transsexualité et non l'accompagnement et l'aide apportée aux personnes qui sont dans cette situation, qui restent selon nous aussi importants que nécessaires.

Le transsexualisme ne devrait plus être perçu (à tort) comme une maladie.

7. Intersexuels

De nos jours les intersexuels, c'est-à-dire les personnes dont les organes génitaux sont difficiles à définir clairement comme mâles ou comme femelles selon les standards habituels, subissent la plupart du temps une opération peu après la naissance, afin qu'ils et elles deviennent pleinement une fille ou un garçon. Les parents qui prennent cette décision sont souvent soumis à une grande pression. En règle générale, des interventions plus lourdes suivent dans les années à venir. L'enfant ne peut pas donner son avis et on ignore à ce moment à quel sexe il ou elle se sentira appartenir plus tard. Les interventions entraînent

des changements irréversibles et peuvent représenter un grand fardeau pour le restant de la vie pour l'individu en question. La personne concernée devrait donner son assentiment en toute connaissance de cause à toute intervention non indispensable sur le plan médical. Les interventions (indications médicales vitales) destinées à éviter des dommages graves pour la santé et le corps font exception à cette règle. Une indication psychosociale ne légitime pas une opération génitale irréversible à cause d'incertitudes qui lui sont liées. Notre intervention vise l'interdiction d'intervention chirurgicale et non l'accompagnement et l'aide apportée aux personnes qui sont dans cette situation et à leurs proches, qui restent selon nous aussi importants que nécessaires.

Les Vert'libéraux exigent l'interdiction d'opérations génitales cosmétiques irréversibles sur des enfants présentant des caractéristiques sexuelles corporelles « atypiques ».

8. Choisir librement la distinction du genre

Dans chaque société, il existe des personnes dont l'identité de genre morale ne correspond pas au genre qui les détermine biologiquement. La transsexualité n'est pas une maladie, et dans une société libérale, personne ne devrait être forcé-e de porter une identité de genre qui le/la répugne. Au-delà des genres évidents du masculin et du féminin, il existe des formes intermédiaires purement corporelles et/ou psychiques. Cette réalité doit simplement être acceptée, et personne ne devrait être forcé-e de modifier son corps dans l'un ou l'autre genre au moyen d'opérations chirurgicales et des traitements.

Les Vert'libéraux exigent la possibilité de pouvoir librement choisir son sexe devant le législateur.

9. Choix d'un genre neutre

Certaines personnes ne se laissent pas classer dans le système sexuel dual. Il faut dès lors créer l'option de ne pas devoir se définir sexuellement, option que les personnes ne se reconnaissant pas dans le système sexuel dual pourraient choisir. C'est pourquoi, les Vert'libéraux s'engagent en faveur d'une troisième distinction de genre, à savoir la possibilité de se décider pour un sexe neutre par rapport au genre, une disposition qui, par ailleurs, existe déjà dans d'autres pays.

Les Vert'libéraux exigent que personne n'ait plus à se définir par rapport au genre.

10. Relevé statistique des actes de violences

On estime que les actes de violence en relation avec la trans- ou homophobie sont nombreux, mais ils ne sont pas relevés systématiquement aujourd'hui, ce qui entrave des démarches efficaces pour les contrer. Les Vert'libéraux exigent dès lors un relevé statistique sur le plan national des violences en relation avec la trans- ou homophobie. Cette mesure est nécessaire afin de sensibiliser le grand public à ce sujet et afin de pouvoir réagir de manière appropriée.

Les Vert'libéraux exigent un relevé des actes de violence en relation avec la trans- ou homophobie.

11. Infraction pénale : homo- et transphobie

Les cas graves d'homophobie et de transphobie peuvent causer de grandes souffrances et discriminer gravement les personnes concernées. Afin de pouvoir agir efficacement face à ce problème, les Vert'libéraux exigent expressément l'introduction du délit de trans- et homophobie dans l'article contre le racisme du code pénal.

Les Vert'libéraux exigent l'introduction du délit de trans- et homophobie dans l'article contre le racisme du code pénal.

12. Les droits de l'homme LGTBI dans la politique extérieure et la politique d'asile

Les Vert'libéraux exigent de tenir compte et d'insister sur les droits de l'homme LGTBI de manière exhaustive lors de l'octroi de l'asile et lors de l'engagement de la Suisse en politique extérieure. Cela s'applique en particulier au dialogue sur les droits de l'homme, à la coopération au développement et à la lutte contre la persécution. Ils servent de base aux exigences de Queeramnesty.

Les Vert'libéraux exigent de tenir compte de manière conséquente des droits de l'homme LGTBI lors de l'engagement de la Suisse en politique extérieure et lors de l'octroi de l'asile.

13. Sensibilisation à l'école

L'école n'aborde ni ne combat suffisamment les préjugés et les discriminations dont les LGTBI font l'objet. Ce manquement est d'autant plus inquiétant que les jeunes LGTBI courent un risque beaucoup plus élevé que leurs camarades du même âge de se suicider. Les jeunes doivent être informés sur les différentes orientations sexuelles et savoir qu'elles sont toutes légitimes. Il appartient aux écoles de transmettre l'enseignement suivant, à savoir que les trans*, les familles homoparentales, l'amour entre personnes du même sexe, la sexualité hétérosexuelle et le partenariat sont des conduites de vie reconnues et de valeur égale. Cette sensibilisation doit toucher toutes les matières, ce qui signifie que ce sujet doit être abordé de manière appropriée lors de la formation des enseignant-e-s, et aussi dans le cadre d'une formation continue.

Les Vert'libéraux exigent une clarification des modes de vie ainsi qu'une sensibilisation face à la discrimination et aux préjugés dont les LGTBI sont victimes, tant dans l'enseignement transdisciplinaire scolaire que dans la formation et la formation continue du personnel enseignant.

14. Don du sang

Aujourd'hui, les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes ne peuvent pas faire don de leur sang. Cette interdiction est justifiée par un taux d'infection VIH plus élevé chez ce groupe de personnes. Cette réglementation est discriminatoire et incompréhensible, car un questionnaire à remplir avant chaque don du sang relève systématiquement tous les facteurs de risque. Le législateur insinue donc implicitement que les hommes gays et bisexuels sont moins honnêtes que les donateurs de sang hétérosexuels lorsqu'ils remplissent le questionnaire.

Les Vert'libéraux exigent la suppression de l'interdiction absolue faite aux hommes gays et bisexuels de donner leur sang.